

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

Le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 9 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 20 juin 2016.

Présents	Thierry BORDOT - Hervé LEROY - Edith DOUCET - Jean-Paul MILLEROT - Sabine LARUE Christelle AUBRY - Christian CHAMPENOIS - Raymond DUPAIN - Marie-Josèphe GALLORINI (jusqu'à 20h46) - Agnès LEJEUNE - Michel NURDIN Noëlle GRANDJEAN Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER
Procurations	Liliane LARRIERE à Thierry BORDOT Michel AUBRY à Agnès LEJEUNE Marie-Josèphe GALLORINI à Hervé LEROY
Absents	Jean JOAQUIM - Rachida LAOUFI-SABER - Suzanne MATHIEU - Eric DAVAL
Nombre de conseillers municipaux en exercice	23
Nombre de conseillers municipaux présents	17

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h06.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- Demande de subvention pour le remplacement du réseau AEP dans la rue Neuve, la rue de la République et la rue du Closey « prolongée ».

En effet, après vérification par Ingénierie 70, il s'avère que la demande de subvention initialement déposée en 2014 portait exclusivement sur la rue du Closey. Le plan de relance du Conseil Départemental ayant été reconduit en 2016, des demandes de subvention peuvent être déposées jusqu'au 30 juin 2016.

Le Conseil municipal est favorable.

Monsieur le Maire propose de commencer cette séance du conseil par la présentation des rapports sur l'eau et l'assainissement 2015.

1- Rapports sur l'eau et l'assainissement 2015

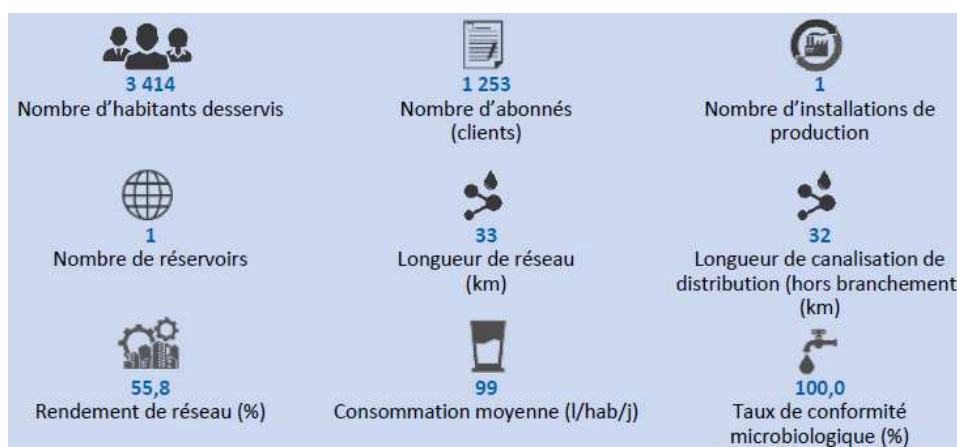
Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Locales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement doivent être présentés au conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice d'exécution.

Monsieur le Maire invite le délégataire, VEOLIA, à présenter les rapports. Chaque conseiller pourra ensuite poser ses questions au délégataire.

Il laisse la parole à Monsieur Pierre MINOT (accompagné de Alain ENAMORADO), Directeur territorial de VEOLIA, venu présenter les deux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015

Chiffres clés



Principaux faits marquants de l'année 2015

- ➔ **Analyses** : 100 % des analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'ARS de l'eau potable distribuée sont conformes.
- ➔ **Rendement du réseau** : Le rendement du réseau en 2015 est de 54,9%.
Perte moyenne de 8.53 m³/jour/km

Grâce au travail des équipes sur le terrain, avec 23 fuites réparées (soit presque autant que la somme des années 2012, 2013 et 2014 (28)), le volume produit s'est stabilisé. Le rendement continue de baisser car la consommation diminue au fil des années.

Depuis 2012, la consommation des abonnés a baissé de plus de 31 000 m³ par rapport aux années précédentes. En 2015, on note, malgré un été et un automne sec, une baisse de la consommation des abonnés de 3,7% sur la commune.

Les équipes vont continuer en 2016 à travailler pour améliorer le rendement.

Malgré tout la collectivité doit continuer à renouveler les branchements plomb et mettre en place un programme de renouvellement de canalisation.

- **Travaux réalisés par Veolia Eau :** Le télérélevé des compteurs a permis de détecter 52 alertes "fuites". Les usagers concernés ont aussitôt été informés par courrier.

Propositions d'amélioration

→ Production d'eau potable

Les travaux suivants, préconisés suite à un diagnostic approfondi de la station réalisé par Veolia Eau en 2008, permettraient de fiabiliser et d'améliorer la filière de traitement :

- reconstitution du filtre bicouche avec du sable type mangagran
- remplacement du calcaire marin par du calcaire terrestre
- Mise en place d'un turbidimètre en sortie du filtre bicouche pour éviter l'encrassement du filtre de reminéralisation.
- Installation d'un système d'évacuation des eaux turbides pour éviter l'encrassement des filtres.

→ Réseau de distribution

La collectivité doit poursuivre le programme de renouvellement des branchements en plomb, et mettre en place un programme de renouvellement de canalisations.

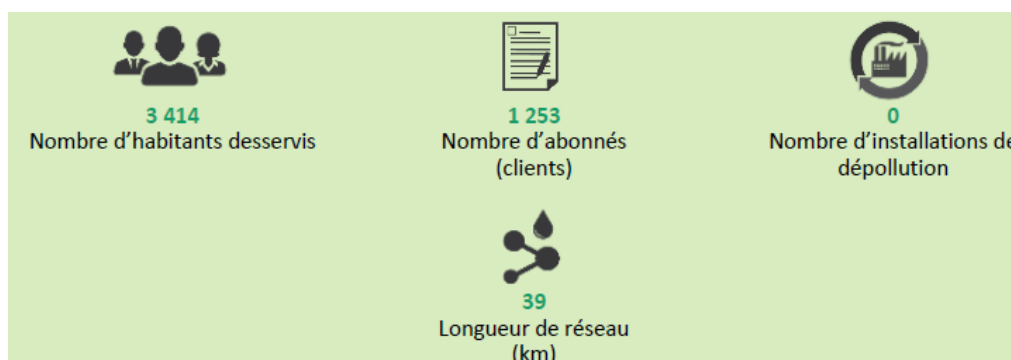
Il serait judicieux d'envisager la pose de compteurs d'îlotage sur le réseau, afin de réduire les pertes en eau.

Suite au renouvellement des branchements plomb il a été constaté que certaines canalisations en fonte grise étaient en mauvaise état (ex : rue de la vanne, impasse de la vanne, rue du mont, place Jean Jaurès, rue du closey et rue des jardins).

A noter que la conduite de refoulement entre la station de pompage de Magnoncourt et le réservoir de Saint Loup sur Semouse est en amiante ciment. Il serait judicieux de la renouveler et de la déplacer car elle passe sur des propriétés privées.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2015

Chiffres clés



Principaux faits marquants de l'année 2015

- ➔ Avaloirs curés en préventif : 387 au total
- ➔ Rues curées en préventif : 1290 m de conduite

Propositions d'amélioration

La ville de Saint-Loup-sur-Semouse doit réaliser les travaux de réduction des eaux parasites préconisés dans le schéma directeur d'assainissement réalisé par la Communauté de Communes du Val de Semouse.

De mauvais raccordements (rejets d'eau usée au milieu naturel) ont été constatés dans les rues Jansen et Viotte. Des enquêtes de réseau devraient être menées afin de quantifier le problème et d'y remédier.

Il faudra réaliser un avenant pour intégrer le nouveau poste de relevage de l'avenue d'Augrogne et le compléter par l'installation de la télésurveillance.

LA FACTURATION

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. Sur la commune de St-Loup, la facture 120 m³ pour l'eau et l'assainissement au tarif en vigueur au 1er janvier se présente comme suit :

SAINT LOUP SUR SEMOUSE	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			297,40	297,40	0,00%
Part délégataire			170,10	169,69	-0,24%
Abonnement			49,70	49,53	-0,34%
Consommation	120	1,0013	120,40	120,16	-0,20%
Part communale			110,82	111,23	0,37%
Abonnement			7,30	7,47	2,33%
Consommation	120	0,8647	103,52	103,76	0,23%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1373	16,48	16,48	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			199,51	198,90	-0,31%
Part délégataire			45,14	44,82	-0,71%
Abonnement			13,47	13,37	-0,74%
Consommation	120	0,2621	31,67	31,45	-0,69%
Part communale			154,37	154,08	-0,19%
Abonnement			17,10	17,20	0,58%
Consommation	120	1,1407	137,27	136,88	-0,28%
Organismes publics et TVA			93,48	94,08	0,64%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			40,08	40,08	0,00%
TOTAL € TTC			590,39	590,38	-0,00%

Le prix par m³ reste donc constant à 4,92 € TTC.

Le taux d'impayés est de 1,77 % à Saint-Loup. Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2015 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayés	0,77 %	2,32 %	4,09 %	1,55 %	1,77 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	4 301	17 629	32 184	9 956	12 019

20h46 : Madame Marie-Josèphe GALLORINI quitte la séance. Elle laisse une procuration à Hervé LEROY pour la représenter.

Monsieur Pierre MINOT termine sa présentation et se prête aux questions-réponses.

Monsieur le Maire précise que les rapports sont disponibles à la mairie pour ceux qui souhaiteraient les consulter. Il souhaite recueillir le point de vue de VEOLIA sur 3 sujets :

- Les inondations soudaines vécues par la commune récemment : les réseaux ont tendance à se mettre en charge et provoquer des débordements qui interpellent un certain nombre de lupéens. Il souhaite avoir un retour technique sur ce qui se passe.
- Les perspectives d'investissements qu'il faut envisager.
- La discussion en cours avec la commune de Magnoncourt qui demande que l'on étudie la possibilité de l'accueillir en matière de distribution d'eau car elle a un problème de qualité d'eau. Magnoncourt est dans l'obligation de construire une usine de traitement d'eau ou de se raccorder à la station de St-Loup. Cette dernière possibilité est entrain d'être étudiée en compagnie de VEOLIA qui a un avis technique sur la question.

Point de vue de Monsieur Pierre MINOT sur les inondations :

Concernant le réseau d'assainissement, un schéma directeur avait été réalisé par la Communauté de Communes du Val de Semouse. Un certain nombre d'investigations sur le réseau ont été effectuées et un programme de travaux produit. Ce schéma arrive en bout de cycle.

Les inondations vécues ne sont pas forcément illogiques et on le constate ailleurs également. Les conduites doivent être renouvelées par cycle de 10 ans. En ce moment on se retrouve au bout d'un cycle avec le vieillissement d'autres canalisations qu'il faut remplacer sur un nouveau cycle. D'ailleurs la réglementation en assainissement de juillet 2015 indique qu'il faudra désormais réaliser un schéma directeur tous les 10 ans.

Alain ENNAMORADO indique qu'une visite du quartier du Mont-Pautet a été faite le jour même avec le M. Maire et M. Antero AUGUSTO.

Le curage du réseau pluvial et d'assainissement (conduites et avaloirs) dans le « secteur Marcel Peltier » est programmé les jours à venir. Le réseau y est en béton. Un passage caméra est à envisager pour voir les points de rupture de canalisation. Ce qui ferait qu'en période de forte pluie, la nappe se charge en eau et pénètre dans le réseau, perturbant ainsi l'écoulement.

Le quartier du Chanois aussi est dans la programmation. Les réseaux y sont en amiante ciment. En vieillissant, ils supportent mal la contrainte forte exercée par la terre, entraînant des infiltrations.

Point de vue de Monsieur Pierre MINOT sur la demande de Magnoncourt :

La ressource en eau de la commune Magnoncourt n'est pas traitée aujourd'hui. Elle se trouve à proximité de celle de St-Loup, tout comme les réservoirs de ces 2 communes situées à Bouligney.

Magnoncourt a 2 possibilités :

- Soit mettre en place une usine de traitement à proximité de leur puits actuel
- Ou utiliser l'usine de St-Loup qui a aujourd'hui la capacité de traiter suffisamment d'eau pour tout le monde. Dans ce cas, ce sera l'usine de St-Loup qui redistribuera l'eau dans les 2 communes.

La capacité de traitement de l'usine de St-Loup est de 1 600 m³/jour. St-Loup en consomme en moyenne 600 m³/jour. Il reste donc 1 000 m³ en termes de capacité. Sachant que Magnoncourt utilise environ 50 m³/jour et alimente un syndicat d'eau pour environ 100 m³, il est donc techniquement possible de traiter la demande. Toutefois, il faudra voir de plus près les périodes de pointe.

Monsieur le Maire note donc qu'il est techniquement possible mais les aspects administratifs et financiers restent à étudier.

Il relève également que le vieillissement des canalisations est source de fragilité à prendre en considération dans les programmations budgétaires à venir, qu'elles soient communales ou intercommunales (transferts de compétences eau et assainissement actés), mais aussi dans la perspective de renouvellement de la délégation de service public qui arrive à terme dans un an.

Fin de présentation à 21h05, Messieurs MINOT et ENAMORADO se retirent.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'approuver les rapports présentés par VEOLIA.

Après en avoir délibéré, Il met aux voix le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015. Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER).

Après en avoir délibéré, Il met aux voix le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2015. Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER).

Monsieur le Maire invite Madame Anne-Laure JEANNEQUIN, Architecte au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Saône, à venir présenter les conclusions de l'étude qu'elle a réalisée au profit de la commune.

2- Présentation des conclusions de l'étude préalable pour une nouvelle image urbaine

Madame JEANNEQUIN rappelle les objectifs de cette réflexion.

La commune de Saint Loup a sollicité les services du CAUE afin de l'accompagner dans la réflexion sur la mise en cohérence de ses projets urbains, notamment au travers d'un schéma directeur pouvant être une première base à un projet de ville.

Cette analyse préalable pourra être le complément au cahier des charges, précisant au bureau d'études retenu, le programme à mettre en œuvre et ses orientations stratégiques, fonctionnelles, qualitatives.

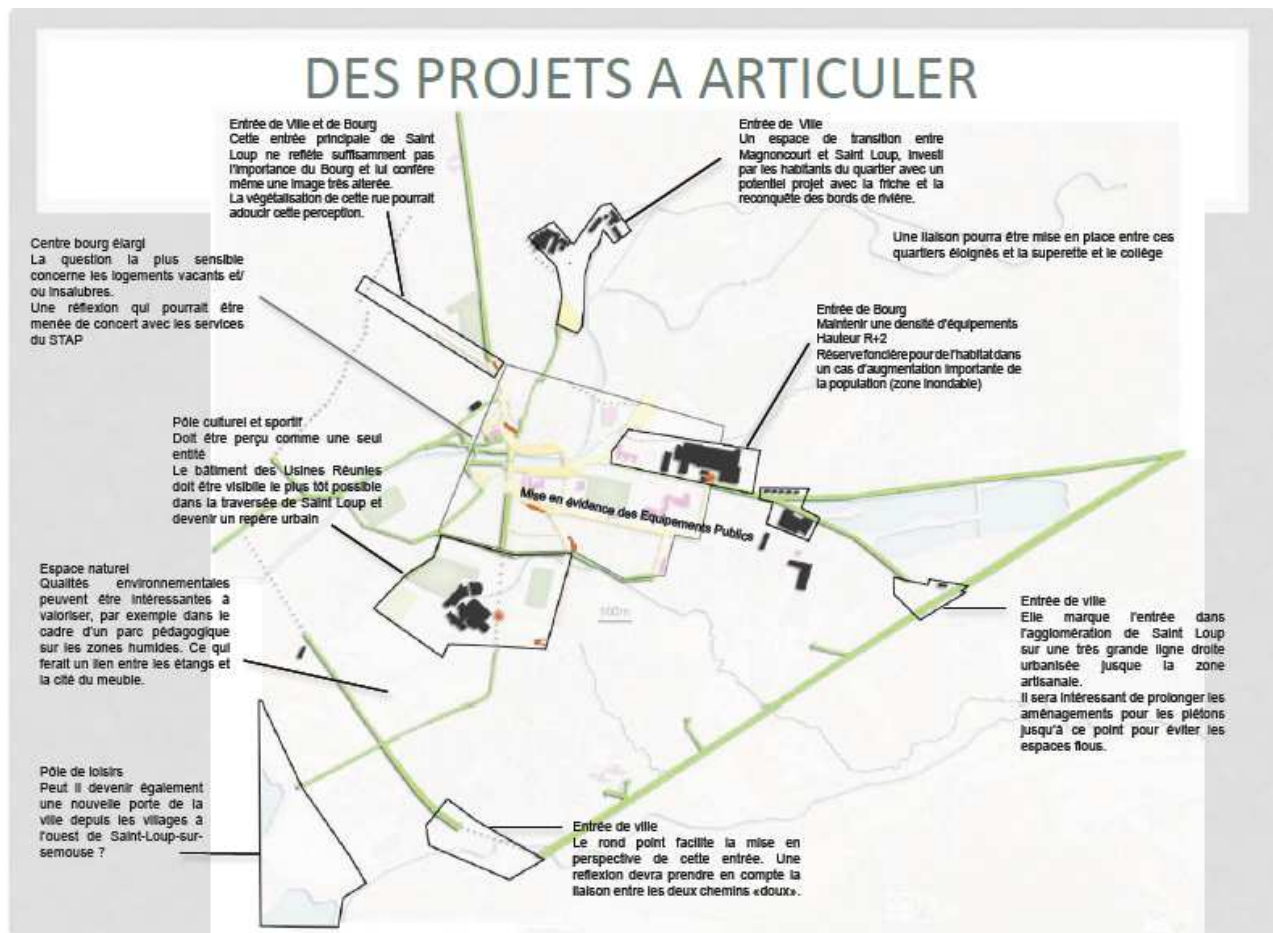
Le CAUE apporte un regard technique neuf et neutre. Son diagnostic a relevé 3 problématiques :

- Un territoire de fractures qui perturbent les flux
- Des espaces peu valorisés
- Une dynamique économique et de logement essoufflée

Les orientations proposées sont définies comme suit :

- Un centre-bourg plus attractif : réaménager les espaces du centre bourg
- Créer du lien entre les quartiers et l'ensemble du territoire
- Prospérer sans s'étaler.

Les projets identifiés tentent de répondre aux orientations ci-dessus définies :



En conclusion, le CAUE note la nécessité d'élargir la réflexion à l'intercommunalité. En effet, beaucoup de projets vont au-delà du strict périmètre de la commune. Aussi, il convient d'affiner les projets et de les prioriser (court, moyen et long terme).

Monsieur le Maire pointe l'absence de projet à l'échelle communautaire. Il est difficile de faire adhérer les communes périphériques aux projets du bourg-centre, bien que ces projets soient indispensables pour maintenir les services en milieu rural. Il trouve un grand intérêt à la réflexion menée par le CAUE. L'ouverture du centre-bourg proposée est une excellente voie.

Madame Sabine LARUE note que la problématique de cloisonnement des quartiers pointée dans l'étude mérite une attention particulière.

Agnès LEJEUNE quant à elle pense qu'une réduction des places de stationnement au centre-ville nuit aux commerces : « no parking, no business ».

Madame JEANNEQUIN répond que des solutions alternatives sont possibles, en concertation avec les commerçants.

Fin présentation à 21h59, Madame JEANNEQUIN quittent la séance.

3- Approbation du compte-rendu de séance du 12 avril 2016

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2016.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité (5 contre : Jean-Yves TEXIER - Martine BAVARD - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Mary Claire CARRIE).

JEUNESSE

4- Attribution à l'AML d'une subvention exceptionnelle : 22 836,93 €

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'AML liée à l'accroissement du fonds CEJ communal, imputable au développement des activités depuis l'exercice 2014

En accord avec la Mairie, l'Association Mosaïque Lupéenne (AML) développe son offre de services depuis 2014.

Ce développement de l'activité a permis d'augmenter substantiellement les droits CEJ versés à la Mairie par la CAF, passant de 113 192 € en 2013 à 168 163 en 2015.

L'accroissement des droits CEJ a permis de baisser le reste à charge de la commune dans le cadre du financement de sa compétence déléguée à l'AML.

Subvention versée à l'AML par la Mairie	297 232	303 000	327 944 Dont la sub° exceptionnelle	327 837 Dont la sub° exceptionnelle
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	193 111	189 808	165 754	159 674
		- 3 303	- 24 054	- 6 080

Il convient de reverser à l'AML une subvention exceptionnelle, correspondant à une partie des dépenses qui ont été engagées pour l'exercice 2015.

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ APPROUVE l'attribution d'une subvention de 22 836,93 € à l'AML portant sur le développement de l'activité 2015. Cette subvention se décompose comme suit :

- Accueil de loisirs sans hébergement : 11 672,03 €
- Lieu d'accueil enfants-parents : 4 313,49 €
- Formations : 6 851,41 €

TRAVAUX ET AMENAGEMENT

5- Démarche zéro phyto : Délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCHC

Contexte réglementaire : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries à compter du 1er janvier 2017

Dans le cadre de l'appel à projets « Zéro pesticide en Franche Comté » et avec l'appui d'un prestataire spécialisé, la CCHC propose à la commune de conduire une mission globale d'accompagnement que se décline comme suit :

- Phase 1 : évaluer l'opportunité d'adapter les pratiques d'entretien à travers la réalisation d'un diagnostic.
- Phase 2 : selon la caractérisation des usages et les enjeux identifiés dans la phase diagnostic, former les agents municipaux à l'usage des pratiques alternatives, élaborer un plan de désherbage, son plan d'actions et accompagner sa mise en œuvre.

La phase 2 sera déclenchée selon les résultats de la phase 1. Le diagnostic sera présenté et validé en Comité de Pilotage et la décision d'approfondir l'accompagnement ou non sera adoptée à ce moment.

Le plan de financement pour la commune de St-Loup est le suivant :

Prestation	Prix(1)	Aide Agence de l'Eau RMC	Reste à charge
Phase 1	1 172,70 €	938,16 €	234,54 €
Phase 2	1 200,00 €	960,00 €	240,00 €
Total phases1 + 2	2 372,70 €	1 898,16 €	474,54 €

Il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de cette mission globale d'accompagnement à la CCHC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCHC pour la réalisation de cette mission globale d'accompagnement dans la limite du plan de financement ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'Ouvrage ainsi que tous documents afférents.

6- Travaux d'accessibilité au Foyer communal

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à mettre aux normes d'accessibilité l'ensemble de son patrimoine dans le cadre de son Agenda d'accessibilité programmée.

Il propose d'engager les travaux de mise en accessibilité du foyer communal, listé parmi les équipements prioritaires, et de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Saône pour financer l'opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil départemental de la Haute-Saône pour la mise en accessibilité du foyer communal.
- APPROUVE l'autofinancement de l'opération dans le cas où la subvention attribuée serait inférieure au montant sollicité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

7- Projet de chantier d'insertion couplé à un hameau durable

Monsieur le Maire rappelle que la commune porte un projet collaboratif de création d'un pôle d'activités aux Usines Réunies. L'objectif c'est de promouvoir sur ce site un nouveau modèle économique fondé sur l'insertion professionnelle, les services à la personne (création d'un hameau durable) et l'activité de production, elle-même basée sur une filière traditionnellement ancrée dans le territoire.

Dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », la commune de Saint-Loup bénéficie d'une subvention de 206 400 euros sur une dépense subventionnable de 516 000 € HT pour la création du hameau durable.

Le hameau sera essentiellement destiné à héberger des personnes âgées, à la recherche d'un habitat adapté, hors EHPAD. Un ensemble de services à destination de ce public pourront être développés, en collaboration avec le tissu associatif et les professionnels de la santé. De plus, la proximité du site avec le centre-ville facilite l'accès à l'ensemble des services disponibles dans le bourg-centre.

Par ailleurs, la construction du hameau durable offre des perspectives de développement d'un chantier d'insertion qui répondra à un double besoin :

- la nécessité de freiner, voire inverser, la progression du nombre de personnes éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'emploi,
- la volonté de donner une nouvelle image urbaine à la commune, à travers des aménagements simples, concrets et utiles aux habitants.

La création du hameau durable apporte donc une réponse aussi bien à la collectivité qu'aux personnes en difficulté socioprofessionnelle. Le chantier d'insertion y associé constitue un formidable tremplin pour ces personnes, leur redonnant confiance en eux-mêmes et leur offrant des compétences nécessaires au retour dans le marché du travail.

Il propose de solliciter des subventions auprès des partenaires afin de financer ce projet structurant pour le territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation de ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Saône pour la réalisation de ce projet.
- APPROUVE l'autofinancement de l'opération dans le cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

8- Equipement numérique de la Salle François Mitterrand

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une belle salle culturelle qui n'est toutefois pas équipée pour accueillir d'importants événements culturels.

Dans l'optique de nourrir l'agenda culturel par divers événements (projections cinématographiques, spectacles...), il convient de doter la salle François Mitterrand d'équipements numériques à la hauteur des rendez-vous envisagés.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour financer l'acquisition des équipements numériques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'équipement de la Salle culturelle François Mitterrand,
- APPROUVE l'autofinancement de l'opération dans le cas où la subvention attribuée serait inférieure au montant sollicité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

TOURISME ET PATRIMOINE

9- Recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la définition d'un projet de conservatoire aux Usines Réunies

Suite à la restitution des études préalables à la réhabilitation du site des Usines Réunies (diagnostics techniques : sécurité, amiante, plomb, solidité ; relevés de géométrie des bâtiments), il convient d'engager l'étape suivante dans la création du conservatoire du siège et du meuble.

Monsieur le Maire propose de recourir à une AMO pour accompagner la commune dans la définition et la réalisation du projet de conservatoire aux Usines Réunies.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans son projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

10-Adoption d'un principe de création d'une destination touristique

Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération de principe visant à créer une destination touristique fondée sur l'image de marque du territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER) :

- ADOPTE le principe de création d'une destination touristique fondée sur l'image de marque du territoire.

11-Redéfinition des moyens d'action de l'office de tourisme

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un budget annexe intitulé « office de tourisme » pour la gestion de l'office de tourisme de Saint-Loup-sur-Semouse.

Il propose de supprimer le budget annexe « office de tourisme », la Communauté de communes de la Haute Comté ayant pris la compétence en matière touristique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE de supprimer le budget annexe « office de tourisme ».

GESTION DU PERSONNEL

12-Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe que la Commission administrative paritaire a émis un avis favorable à l'avancement de grade d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe affecté aux écoles.

Il propose au conseil municipal de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour permettre l'avancement de grade de la personne concernée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet

DECISIONS BUDGETAIRES

13-Attribution d'une subvention exceptionnelle au SPORTING CLUB

Suite à l'opération d'entraînement délocalisé du FC SOCHAUX au stade municipal de Saint-Loup, des billets gratuits pour la rencontre FC SOCHAUX / BREST du 15 avril 2016 ont été remis au SPORTING CLUB SAINT-LOUP CORBENAY MAGNONCOURT.

De nombreux lupéens se sont déplacés pour assister à cette rencontre.

Le déplacement a été assuré par le bus du centre social et 2 bus affrétés par la société TARD pour une facture de 700 €, payée par le SPORTING CLUB.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au SPORTING CLUB pour prendre en charge ces frais de déplacement.

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 700 € au SPORTING CLUB SAINT-LOUP CORBENAY MAGNONCOURT.

14-Attribution d'une subvention de régularisation à la CIDFF 70

Le CIDFF 70 intervient sur la commune de Saint-Loup-sur-Semouse sur le volet de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Dans ce cadre, une subvention de 850 € a été attribuée au CIDFF 70 en 2014 mais celle-ci n'a pas été versée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de régulariser la situation en attribuant au CIDFF 70 une subvention de 850 €.

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de régularisation de 850 € au CIDFF 70.

15-Transfert d'une sépulture d'un alvéole vers un mini-caveau

Le 30 avril 2008, les héritiers de M. Jean-Claude MELIN ont acquis une concession au niveau du mur du columbarium pour 50 ans au tarif de 86 € (correspondant au tarif des concessions 50 cm x 50 cm).

Ils souhaitent obtenir un transfert de concession pour une cave-urne de 120cm x 100cm au tarif de 206 €, afin de pouvoir transférer les cendres en terre.

Ils demandent à garder les mêmes conditions d'attribution que la concession initiale, mais avec un tarif réétudié pour tenir compte du montant déjà acquitté.

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE le transfert de concession,
- ATTRIBUE une concession de 120cm x 100cm aux héritiers MELIN avec la même échéance que la concession initiale (30 avril 2058),
- FIXE exceptionnellement le tarif de la nouvelle concession à 120€, soit la différence entre les tarifs des concessions de 50cm x 50 cm et 120cm x 100cm.

16- Décision modificative n° 1 - Budget principal

A l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision modificative n° 1 suivante est adoptée (budget principal de la commune) :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657362 : CCAS	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-7484 : Dotation de recensement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €
Total Général		11 000,00 €		11 000,00 €

17-Décision modificative n° 1 - Budget Eau

A l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision modificative n° 1 suivante est adoptée (budget eau) :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	10 875,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	10 875,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-911 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 875,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 875,93 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 875,93 €	10 875,93 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	10 875,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	10 875,93 €	0,00 €	0,00 €
R-021-911 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 875,93 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 875,93 €
R-131 : Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 000,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	142 875,93 €	0,00 €	142 875,93 €
Total Général		142 875,93 €		142 875,93 €

18-Décision modificative n° 1 - Lotissement Champs la chèvre

A l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision modificative n° 1 suivante est adoptée (budget Lotissement) :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	274,27 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	274,27 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	274,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	274,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	274,27 €	274,27 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	274,27 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	274,27 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	274,27 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	274,27 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	274,27 €	274,27 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

19-Demande de subvention pour le renouvellement des canalisations d'eau potable vétustes dans la rue du Closey prolongée, la rue Neuve et la rue de la République

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite renouveler les conduites d'adduction d'eau potable dans la rue du Closey prolongée, la rue Neuve et la rue de la République.

Il informa que le Conseil Départemental de la Haute-Saône et l'Agence de l'Eau ont conjointement lancé un appel à projet pour le renouvellement des canalisations d'eau potable vétustes. Les projets retenus seront aidés à 50 % par les 2 organismes.

Il propose de répondre à l'appel à projet pour renouveler les canalisations d'eau potable dans les rues citées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50% auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'Eau pour renouveler les canalisations d'eau potable dans la rue du Closey prolongée, la rue Neuve et la rue de la République
- APPROUVE l'autofinancement de l'opération dans le cas où la subvention attribuée serait inférieure au montant sollicité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DIVERS

- Remplacement de Françoise MAFIOLY au Conseil d'administration du CCAS :

Monsieur le Maire demande à l'opposition de proposer une personne pour remplacer Mme MAFIOLY, démissionnaire du Conseil municipale, au Conseil d'administration du CCAS. Monsieur Jean-Yves TEXIER se propose pour la remplacer. Ce qui est accepté.

- Roger YVES : Demande subvention Club jeunes pour le voyage de Barcelone n'a pas été versée (7 ou 8 gamins)

Une vérification sera faite si le Club jeunes a demandé officiellement une subvention de la commune. Si c'est le cas elle est sera traitée rapidement.

- Roger YVES : les parents ne seraient pas d'accord pour la modification des heures des nouvelles activités pédagogiques (NAP)

Madame LARUE explique les raisons qui ont poussé la municipalité à envisager une modification des NAP : temps très minuté pour les enfants, partenariat avec les associations sportives impossible sur un temps aussi court...

Les représentants des parents d'élève de l'école du Centre ont voté à l'unanimité pour cette modification.

Fin de séance à 23h16

**Le Maire,
Thierry BORDOT**



**La Secrétaire de séance,
Edith DOUCET**

